

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION PP-054

Afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment sur les lots 1 667 903, 1 667 902 et 1 667 876 du cadastre du Québec, soit le 12222 boul. Albert-Hudon, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 6 septembre 2022, le premier projet de résolution PP-054 en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment sur les lots 1 667 903, 1 667 902 et 1 667 876 du cadastre du Québec, soit le 12222 boul. Albert-Hudon.

QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le **MERCREDI 5 OCTOBRE 2022, À 18 H 30, À LA SALLE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT, 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD.**

QU'au cours de cette assemblée, le premier projet de résolution sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée.

Ce premier projet de résolution vise la zone décrite ci-dessous :



QUE ce premier projet de résolution peut être consulté au Bureau Accès Montréal au 4243, rue de Charleroi, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 16 h 15 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 45.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 8 septembre 2022
